

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°13/2022

Nomenclature ACTE :
7.5 Subventions

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	10	15 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 4

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Philippe PERCHE, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Emilie BERGONHE, Cheyenne GREAULT et Josette DOURBIAS.

Pouvoirs :

Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT,
André EMMENDOERFFER à Stéphanie CUSIN-PANIT,
Aurélié GILBERT à Emilie BERGONHE,
Gilles JACQUET à Cheyenne GREAULT,
Denis BONNEAU à Josette DOURBIAS

Date de la convocation :
1^{er} mars 2022

Secrétaire de séance : Cheyenne GREAULT

Date d'affichage :

**SUBVENTION A LA COMPAGNIE THEATRALE LA BELLE
MEUNIERE POUR « LES INVENTIONS THEATRALES DE
HERISSON »**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de création nommé « Les Inventions Théâtrales de Hérisson » et axé cette année sur la notion de territoire.

Ce projet est porté par La Belle Meunière en collaboration avec le théâtre des Ilets de Montluçon qui rassemblera à Hérisson pendant un mois, une cinquantaine de jeunes étudiants issus de quatre écoles nationales, dont deux de la région Auvergne Rhône-Alpes pour proposer une série de représentations publiques entre le 13 juin et le 10 juillet 2022.

La compagnie sollicite une subvention de 2 000,00 € en soutien à ce projet.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à 11 voix pour et 4 abstentions d'attribuer la somme de 2 000,00 € à la compagnie La Belle Meunière.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 9 mars 2022
Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

